



UN LIBRARY

NOV 29 1979



UN/DA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.3/34/L.56
27 novembre 1979

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Echange d'informations sur les médicaments et produits chimiques interdits,
d'un emploi dangereux et risqué

Algérie, Argentine, Côte d'Ivoire, Jordanie, Kenya et Ouganda :
projet de résolution

L'Assemblée générale,

Sachant que l'exportation de médicaments et de produits chimiques interdits, d'un emploi dangereux et risqué, pourrait avoir de graves répercussions pour la santé de la population des pays importateurs,

Reconnaissant la nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes pour éviter au niveau mondial les atteintes à la santé et consciente de l'importance à cette fin d'informations objectives sur les médicaments et produits chimiques interdits, d'un emploi dangereux et risqué,

1. Demande instamment aux Etats Membres d'échanger des renseignements sur les médicaments et produits chimiques d'un emploi dangereux et risqué qui ont été interdits sur leur territoire et d'empêcher qu'on ne s'en débarrasse en les exportant dans d'autres pays;
2. Prie le Secrétaire général, en coopération avec les organismes et organes intéressés des Nations Unies, en particulier l'OMS, d'aider les gouvernements à échanger des renseignements, et de soumettre à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'expérience des Etats Membres et des organismes et organes intéressés des Nations Unies.
